35e ANNÉE N° 2814 PARAIT LE SAMEDI 8 AOUT 1924

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DIX francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'Agence Havas, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0,50
Réclames (la ligne).....0,80
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

PAUL REYNAUD
est candidat

L'arrondissement de Sisteron a appris avec plaisir que M. Paul Reynaud était candidat à l'élection partielle du 17 août.

Aucune nouvelle ne pouvait être plus agréable aux républicains de toute opinion qui n'ont pas oublié les services rendus par notre ancien représentant et qui s'effraient à juste titre, de son absence au Parlement.

Comment oublier que c'est aux efforts répétés de MM. Reynaud et Anglès que nous devons la rente de 30.000 frs. servie par l'usine du Poët à notre ville jusqu'à la construction de l'usine de Sisteron?

Comment oublier que les articles du même traité qui réservent à l'usage de notre ville et de Château-Arnoux une certaine quantité d'énergie électrique sont la conséquence des mêmes activités?

M. Paul Reynaud a plus fait pour notre arrondissement que pour tout autre, dans l'ordre des intérêts généraux aussi bien que dans celui des intérêts privés.

Est-il étranger à la mise en adjudication du premier lot du canal de Ventavon ? Ne fut-il pas le défenseur victorieux des droits du canal de St-Tropez contre l'usurpation d'un particulier malavisé ?

Quant aux services particuliers, aux assistances individuelles, est-il un bas-alpin dans la détresse qui ait jamais trouvé sa porte close ?

Républicain de gauche, de cette gauche réfléchie pour qui la République est une création perpétuelle dans l'ordre et dans la liberté, il est naturellement partisan de toutes les mesures que justifient les nécessités publiques.

Ce serait bien mal le connaître que de juger incapable de s'adapter à des situations nouvelles une personnalité si souple et si avertie des questions de politique intérieure et extérieure.

Nul ne doit ignorer, parmi nos compatriotes, la place éminente qu'il s'est créée au Parlement et dans l'opinion publique, par ses missions à l'étranger, par ses interventions à la tribune, par ses contributions à la presse.

Rendre à la vie politique M. Paul Reynaud, ce n'est donc pas seulement servir les intérêts du département mais aussi défendre ceux de la Patrie et de la République.

A cette double tâche — nous en avons la certitude, — les électeurs de l'arrondissement, conscients de la gravité de leur vote, ne se déroberont pas, le jour du scrutin.

Député et Fonctionnaire

Chaque député à sa conception propre de ses rapports avec les fonctionnaires.

Quand on disait à M. Paul Reynaud qu'un fonctionnaire le combattait, il répondait invariablement, avec un sourire : « Il me combat ? Mais c'est son droit ! »

Ce n'est pas la conception de M. Henri Michel qui au lendemain de son succès, ne songea qu'à exercer sa vengeance contre les fonctionnaires qui avaient manqué de souplesse à son égard. C'est ainsi qu'il écrivit dans le *Petit Provençal* qu'il fallait révoquer d'urgence le Préfet des Basses-Alpes.

Mais comme M. Henri Michel n'a aucune influence à Paris, non seulement M. Simonneau n'a pas été révoqué mais il a été rapproché de la capitale.

Même ceux des fonctionnaires qui n'aimaient pas leur préfet, en rient sous cape.

Qui attaque les Radicaux dans le Département ?

Le parti radical est sans cohésion...
Pas de discipline,
Pas de chef véritable,
Les hésitations du Président du Conseil, elles aussi, sont un signe de faiblesse....

Qui attaque ainsi le parti radical et son chef ?

Qui est prêt à le trahir après avoir profité de son alliance ?

— Le journal qui soutient la candidature de M. Gardiol, *Le Travailleur des Alpes*,

Ils sont nombreux les radicaux, qui en ont assez de recevoir des coups de pied dans le derrière de la part de ces gens-là et qui sont prêts à intervertir les rôles.

Ce qui s'est passé au "Congrès" de Manosque

Cela commence à se savoir un peu partout.

Ce nom pompeux de "Congrès" appliqué à cette pétaudière, c'est à mourir de rire !

Ah, si vous les aviez entendus !

Les cris de *Réactionnaires ! Candidats des curés ! Vendus* ! étaient lancés aux radicaux à qui il ne fut même pas permis de sortir de leur poche la lettre de M. Ferdinand Buisson acceptant la candidature, lettre que connaissait pourtant M. Baron.

Ce qui mit le comble à la légitime exaspération des radicaux, ce fut lorsque pour calmer des communistes qui agitaient au bout de leurs bras tendus, leurs cartes rouges, le citoyen Baron s'écria :

— Je suis resté communiste de cœur !

— Mais alors, vous nous avez escroqué nos voix, le 11 Mai !

Tel fut le cri douloureux des radicaux. Et, sur la proposition de M. Muzy, maire de Peyruis, ils quittèrent la salle.

C'est en sortant, que M. Henri Michel nous donna sa parole d'honneur qu'il y aurait un candidat radical, le 17 Août.

Un quart d'heure après, il était dans les bras du citoyen Gardiol !

Voilà pourquoi M. Henri Michel est convoqué devant la section de Digne du Parti.

Nous sommes nombreux, je vous assure dans le département, à ne pas être disposés à jouer le rôle de maris trompés et contents.

Un Radical.

ENTRE FACTEURS

— Baron a trouvé de l'argent pour voter les crédits de la Rhur, mais il n'en a pas trouvé pour continuer à nous payer nos cinq jours de congé.

— Celle-là, par exemple !

— Quand on pense à ce qu'il nous racontait pendant la période électorale.....

— Aussi son Gardiol peut compter sur les voix des P. T. T.

C'est M. HERRIOT
QUI A RAISON

Le professeur Shking écrit dans le journal démocrate le *Berliner Tageblatt* (de Berlin) :

« M. Herriot qui avait condamné « toutes les méthodes de violence « veut aujourd'hui traiter l'occupa- « tion militaire de la Rhur comme « un objet d'échange en vue d'obte- « nir pour la France des avantages « spéciaux. C'est là une prétention « énorme, une prétention immorale. »

Mais non, Monsieur le professeur. C'était tout l'intérêt de l'opération de la Rhur et M. Herriot défend les droits de la France en refusant de l'abandonner sans en tirer le maximum d'avantges.

Cette politique Herriot-Poincaré, qui a la faveur du Sénat, pourrait bien avoir demain celle de la grande majorité de la Chambre avec un ministère Briand,

Paul Reynaud est le candidat de tous les répuplicains contre le collectivisme.

M. Gardiol est la créature de M. Baron
dit l'Humanité

Nous reproduisons un passage d'un article de notre confrère communiste l'*Humanité* dont nous retranchons les attaques personnelles contre MM. Baron et Gardiol, accusations graves et que nous ne croyons pas justifiées.

« **Radical avant la guerre,** « Gardiol fut candidat avec Baron « sur une liste à étiquette **socialiste** « **aux élections de 1919,** élu « sur un programme **communiste** « **aux dernières élections can-** « **tonnales, aujourd'hui candi-** « **dat du cartel** des gauches, si « l'on ajoute à cela qu'il a quitté le « département pour habiter la capi- « tale où il a créé une clinique, « voilà bien l'homme qui, s'il était « élu, **donne à Baron toutes les** « **garanties,** pour lui permettre de « ..... »

M. Gardiol serait donc la créature de M. Baron. Ajoutons que c'est un politicien à transformation, car

Radical en 1914,
Socialiste en 1919,
Communiste en 1922,
re-socialiste en 1924,

Que sera-t-il l'an prochain ?
Que sera-t-il dans deux ans ?

© VILLE DE SISTERON

Conférences Communistes

Pour soutenir la candidature du citoyen Bessand, ancien instituteur les communistes organisent des conférences. M. Paul Reynaud ayant été convoqué a répondu au citoyen Béraud, secrétaire de la Fédération communiste des Basses-Alpes, par la lettre suivante :

Digne, 6 août 1924.

Mon cher compatriote,

Je vous remercie d'avoir bien voulu me faire part des réunions que tiendra votre camarade Péri le 7 et le 8, à Manosque et à Digne et d'avoir songé à me demander d'y apporter la contradiction.

Peut-être avez-vous lu, dans la lettre que j'adresse aux électeurs bas-alpins, que je n'ai pas l'intention, dans les quelques jours qui nous séparent de l'élection, de recommencer la campagne de conférences que j'ai faite, il y a trois mois.

Au surplus, nos compatriotes sont tout à fait fixés sur mes idées à l'égard du communisme. J'ai eu l'occasion de m'en expliquer à Manosque même, dans une réunion publique et contradictoire, avec votre chef mon ancien collègue Marcel Cachin.

Par contre, je crois du plus vif intérêt que ce débat soit institué, comme vous en exprimez d'autre part le désir, avec le citoyen Gardiol J'ai eu l'occasion, en effet, d'apporter la contradiction à ce dernier, il y a deux ans — cela n'est pas bien vieux — dans le canton de Riez, alors qu'il était candidat au Conseil général. Le *Travailleur des Alpes* du 20 mai 1922 disait de lui, après son succès : **« Il a développé fièrement le programme communiste ».** C'est exact.

Sa profession de foi se terminait par ces mots : *VIVE LE COMMUNISME INTERNATIONAL !*

Il nous déclarait avec chaleur, dans les réunions publiques, qu'il fallait rejeter la *défense nationale*, même si le pays était injustement attaqué et abolir le suffrage universel de notre régime républicain pour le remplacer par la *dictature du prolétariat des Soviets*. Je me rappelle l'avoir félicité d'être le seul candidat dans les Basses-Alpes qui ait jamais osé développer le programme communiste.

Je ne puis croire que, pour les besoins de sa candidature actuelle, le citoyen Gardiol ait totalement abandonné des convictions qui semblaient si profondes.

Je suis convaincu que, comme le disait l'autre jour, au Congrès de Manosque, son ami Baron (à qui étaient allées, la veille, les voix radicales), il est, tout au moins, resté **communiste de cœur.** En ce cas votre réunion contradictoire se terminera vraisemblablement par une embrassade générale que je me reprocherais d'aller troubler.

Croyez, mon cher compatriote, à mes meilleurs sentiments.

P. REYNAUD.

LEUR BONNE FOI

M. Paul Reynaud a écrit récemment un article qui fit grand bruit dans les milieux militaires. Il secouait d'importance la routine des bureaux comme le prouve le titre même de l'article : *Avons-nous l'armée de nos besoins ou l'armée de nos habitudes ?*

Il dépeignait d'abord la crise de l'armée, la misère des humbles sous-officiers rengagés ou de grades moyens "torturés par la vie chère", s'ils ont des enfants.

Il montrait ensuite que les reconstructeurs de l'armée, après la guerre ont travaillé *le visage retourné en arrière* et ont commis, à rebours, l'erreur de ceux qui, en 1913 étaient les ennemis du matériel lourd. Ils ont exagéré dans le sens contraire et notre armée a un matériel si formidable que sur 18 mois de service militaire *le soldat en passe 12 à l'entretien du matériel.* Mornes et déprimantes occupations ! dit avec raison M. Paul Reynaud. Et, comment dès lors, réduire la durée du service militaire ? De plus, le traité de Versailles interdit à l'Allemagne de mobiliser. Si l'Allemagne violait le traité et se mettait en devoir de mobiliser contre nous pour recommencer l'agression de 1914, n'aurions nous pas besoin d'une armée légèrement équipée qui puisse aller interdire cette concentration des forces de l'ennemi ? Ou laisserions-nous de nouveau envahir et dévaster notre pays — Le Boche paiera ?

Telles sont les idées qu'exposait M Paul Reynaud Et il ajoutait après ces vives critiques contre les bureaux qu'il faudrait un ministre de la guerre « imiginatif, hardi, un peu cruel et qui dure 4 ans. »

Sevez-vous ce qu'en tire le *Travailleur des Alpes*, qui soutenait il y a 2 ans la candidature **communiste** de M. Gardiol et qui soutient aujourd'hui sa candidature **socialiste-unifiée ?** Que M. Paul Reynaud est un militariste, qu'il veut un service militaire indéfini et qu'il exige que le ministre de la guerre soit cruel !.... pour les petits soldats !

Qu'en dites vous ?

Le 17 Aout vous voterez pour un homme qui a fait ses preuves et non pour un inconnu.

Pourquoi ?

Pourquoi tel avoué notoirement réactionnaire fait-il lui-même et fait-il même faire par des membres de sa famille une campagne féroce contre M. Paul Reynaud ?

Ne serait-ce pas parce que M. Paul Reynaud a gagné contre lui un procès dans lequel il défendait les droits légitimes des 400 petits propriétaires arrosants du Canal de St-Tropez ?

Vous ne voterez pas, le 17 Aout, pour la créature de ceux qui vous ont trompés, le 11 Mai.

Les trois candidats

M. Paul Reynaud, républicain de gauche.

M. **Gardiol,** socialiste unifié, S.F I.O., 2e Internationale (Amsterdam).

M. **Bessand,** ancien instituteur, communiste, 3me Internationale (Moscou).

Ajoutons que ces deux derniers candidats ont, l'un et l'autre fait de la propagande communiste dans le département.

"Il a fièrement développé le programme communiste" disait de M. Gardiol le *Travailleur des Alpes* du 20 mai 1922.

UNE CONTRE-VÉRITÉ d'Importance

Parmi les contre-vérités que contient *Le Travailleur des Alpes* du 10 août nous en relevons une parce qu'elle est d'importance.

Nous lisons dans l'analyse de la lettre de M. Paul Reynaud aux électeurs bas alpins.

L'IMPOT SUR LE CAPITAL

M. Reynaud affirme que le gouvernement s'est refusé à l'instituer. Nous mettons M. Reynaud au défit de produire pareille déclaration.

REPONSE

Journal Officiel du 20 Juin 1924 page 2340.

M. le Président du Conseil.....Vous me dites : Ferez-vous l'impôt sur le revenu ?

Je vous réponds nettement, franchement : DANS LES CONDITIONS PRESENTES, **NON ?**

Ceux qui le 11 Mai ont voté pour le cartel pourront, le 17 Août, lui donner un avertissement, pour le rappeler à l'exécution de ses promesses

L'élection cantonale de Forcalquier

De 466 voix de majorité tomber à 24 voix !

Les socialo-communistes n'admettent pas qu'un citoyen ose poser sa candidature à une fonction publique, s'il n'est pas des leurs.

M. Mollet, conseiller d'arrondissement qui est radical-socialiste, ayant posé sa candidature à la succession au Conseil général du regretté M. Aillaud, se vit traiter de tous les noms de la terre et notamment de "suppôt de la réaction".

Le citoyen Baron fulmina de Paris contre "les partis du passé" (merci pour les radicaux !)

Tout de même, les électeurs commencent à se lasser de cette tyrannie. Aussi les socialo-communistes qui avaient eu dans ce canton 466 voix de majorité il y a trois mois n'en ont-ils plus eu, il y a 8 jours, que 24. Et si M. Mollet avait fait campagne au lieu de poser sa candidature presque à la veille du scrutin, ils étaient battus !

Cela baisse, cela baisse...

Profession de foi des Communistes

Nous relevons dans la profession de foi du citoyen Bessand, candidat communiste dans les Basses-Alpes :

« Les élus du Bloc des gauches du « 11 Mai vous ont trompé. Les promesses qu'ils vous ont faites, ils « ne les a tenues ».

C'est le seul point sur lequel nous soyons d'accord avec les communistes.

Deux Députés des Basses-Alpes qui ne sont pas du pays veulent vous imposer un troisiéme député qui ne soit pas du pays !

Conseil d'Arrondissement DE SISTERON

Procès-verbal de la séance du 4 août

L'an mil-neuf-cent-vingt-quatre et le quatre du mois d'août à onze heures du matin le Conseil d'arrondissement, convoqué par M. le Sous-Préfet pour la tenue de la première partie de la session, s'est réunie à la sous-préfecture.

Etaient présents : MM. Clément, Reymond, Rolland, Bernard, Cassan, Paul, Siaud et Brunel.

Absent excusé : M. Ayasse.

M. le Sous-Préfet assiste à la séance et donne lecture du décret de convocation.

M. Clément, doyen d'âge, prend place au bureau assisté de M. Cassan le plus jeune conseiller secrétaire.

M. le doyen d'âge invite le Conseil à procéder à l'élection du bureau

Election du Président :

M. Clément est élu président à l'unanimité,

Election du vice-président

M. Reymond est élu vice-président à l'unanimité.

Election du secrétaire

M. Cassan est élu secrétaire.

M. le Sous-Préfet soumet au Conseil le rapport de M. l'Ingénieur en chef concernant le tarif des journées de prestations ;

Le Conseil, après examen est d'avis de maintenir le dernier tarif des journées de prestations, tel qu'il a été fixé par le Conseil général en 1923.

Le Conseil renouvelle le vœu pour que l'arrondissement soit compris dans la deuxième zone, en ce qui concerne l'ouverture de la chasse.

Le Conseil demande qu'un poste abri pour le cantonnier et la remise du traineau chasse-neige, soit établi au col de la Pigière (commune de Omergues).

Le Conseil demande qu'un abri pour les voyageurs soit établi à la correspondance des services postaux venant de Bayons (courrier à cheval) et de la Motte (courrier automobile) à la jonction du Plan, (commune de La Motte).

Demande que le courrier automobile de la Vallée du Jabron qui part à 16 heures de Sisteron pour Sis-

© VILLE DE SISTERON

Vincent, soit retardé jusqu'à l'arrivée du dernier train de montée de Sisteron.

Demande que les réparations prévues par les services compétents et adoptées par le Conseil général à effectuer au Pont suspendu de Volonne soient exécutées dans le plus bref délai en raison de son mauvais état.

Le Conseil renouvelle le vœu pour la modification du chemin vicinal No 8 de Ribiers à Mison au quartier de la Clapisse.

Le Conseil demande qu'un crédit soit mis à la dispositton du Conseil d'arrondissement pour l'aménagement l'entretien et le matériel de la salle de délibérations.

Ainsi fait et délibérer les jours, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Sisteron le 4 août 1924.

Le sous-préfet : De CLERCK.

TRIBUNE LIBRE

Nous recevons la lettre suivante :

Sisteron, le 5 / 8 / 24.

Monsieur le Directeur
du *Sisteron-Journal*,

Nous avons recours à l'hospitalité des colonnes de votre estimable journal pour soumettre à M. le Président de la société de chasse la réflexion suivante exempte de toute acrimonie de la part des chasseurs indépendants :

Monsieur le Président
de la Société de Chasse, Sisteron,

La Société de Chasse a aliéné certaines parties de notre commune pour les réserver à ses membres. C'est son droit que nous ne discutons pas.

Nous chasseurs indépendants, nous pouvons être appelés à franchir involontairement les limites défendues *que rien ne signale à notre attention.*

En gens consciencieux nous voulons respecter vos droits. Mais pour nous éviter des désagréments fâcheux pour notre bourse, nous vous demandons si votre société ne pourrait pas placer des poteaux indicateurs qui nous rappelant à l'ordre nous empêcheraient de franchir les limites défendues au-delà desquelles se trouve braqué le procès-verbal pour délit de chasse en terrain défendu.

Procès-verbal qui dans notre vieux Sisteron, si libéral pour les chasseurs, était presque passé à l'état de légende et qui est en passe de ressusciter pour semer la discorde entre concitoyens qui marchaient si bien d'accord autrefois.

Espérant ainsi que par cette mesure bienveillante, la Société de chasse nous protègera contre notre ignorance involontaire et ses suites.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations empressées.

Le groupe
des Chasseurs Indépendants.

ON DEMANDE un apprenti typo à l'imprimerie du *Sisteron-Journal*. Rétribué de suite.

Chronique Locale

SISTERON

Distillation des Marcs

Par décision de M. le Juge de Paix de Sisteron les périodes de distillation dans la commune ont été fixées de la façon suivante.

Pour les marcs de fruits du 7 au 14 août.

Pour les marcs de vendanges du 10 octobre au 30 novembre.

Cercle de la Fraternité

AVIS. — La gérance du Cercle sera libre au premier septembre prochain. Les personnes désireuses de poser leur candidature sont priées de se faire connaître soit au Cercle soit au président Félix Lieutier.

—o—

AVIS. — Les fournisseurs de la Sous-Préfecture (bâtiment et matériel) sont priées d'adresser leurs factures au plus tôt à M. le Sous-Préfet.

Autos-Excursions.

M. Francis JOURDAN informe les amateurs d'excursions qu'il commence un service automobile tous les jeudi et dimanche avec

un Car Renault, 12 places

très confortable. Le programme des excursions mentionnant les sites parcourus, heures de départ, arrêts, repas, heures de retour et prix peut être consulté au Casino ou tous les renseignements seront donnés.

Ce même car peut, à la demande d'un groupement, faire toute autre sortie que celle mentionnée dans le programme au tarif le plus réduit.

DIMANCHE 10 AOUT

Barcelonnette - Col d'Allos

2.250 m. d'altitude

par Allos, Colmars, Beauvezer, Thorame, St André, Digne.

SALIGNAC

La société de chasse LA DIANE informe les chasseurs étrangers à la société que la chasse est formellement interdite sur le territoire de la commune de Salignac. Attention aux délinquants.

Le président, Peyrotte.
Le secrétaire, Lombard.

ENTREPIERRES

AVIS. — Les propriétaires des campagnes ci-après : La Colle, l'Eglise, Vézian, informent les chasseurs qu'il est expressément défendu de chasser dans ces propriétés. Tout chasseur non muni d'autorisation spéciale sera rigoureusement poursuivi.

Conseil Pratique

Quelle que soit la cause de l'étouffement, qu'il provienne d'une crise d'asthme, d'un catarrhe, d'une bronchite chronique, de suites de pleurésie ou d'influenza, on est soulagé instantanément en faisant usage de la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 3 fr. 05 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Bd Henri-IV, à Paris.

R. C. Seine 65463

OPTIQUE SCIENTIFIQUE
Je vois tout clair et net
Grâce aux Verres X
Seule maison de vente :
BIJOUTERIE — OPTIQUE
F. IMBERT
53, Rue Droite - **SISTERON**

Etudes de Me ROUBAUD, notaire à Sisteron
Place de l'Eglise (B.-A.)
et de Me Jules FERTE, avoué à Paris
rue des Petits-Champs, No 36.

VENTE

sur Licitation
et aux Enchères Publiques

au plus offrant et dernier enchérisseur en l'étude et par le ministère de Me **Roubaud**, notaire à Sisteron, place de l'Eglise (Basses-Alpes)

EN UN SEUL LOT

des immeubles ci-après, savoir :

I. — A.

BOSQUET

avec petite parcelle autrefois labourable
à Sisteron
quartier de Chapage ou de la Loubière

B

TERRE LABOURABLE

à Sisteron, quartier des Combes

II. — A.

Petit Domaine Rural

à Sisteron
quartier de Chauffe-Piasse comprenant petit bâtiment d'habitation et d'exploitation, pré et terres labourables

B.

TERRE VAGUE

quartier de Paresous ou Croix de la Pierre
à Sisteron

L'adjudication aura lieu le **dimanche vingt-quatre Août** mil-neuf-cent-vingt-quatre à **dix** heures (heure légale).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par la Chambre du Conseil de la deuxième Chambre du Tribunal Civil de la Seine, le vingt-deux juillet mil-neuf-cent-vingt-deux.

Et aux requête, poursuite et diligence de :

1° — Monsieur Jean-Marie-François-Auguste **Fabre**, remisier, demeurant à Paris, rue Legendre, n° 29 ci devant, et actuellement même ville, rue de Londres, n° 14.

Ayant pour avoué Me Jules **Ferté**, demeurant à Paris, rue des Petits-Champs, n° 36.

En présence :

Monsieur Adam **Merle**, syndic de faillites demeurant à Antibes. Nommé par jugement du Tribunal de Commerce d'Antibes, en date du dix-huit novembre mil-neuf-cent-vingt-un, enregistré, en remplacement de Monsieur Honoré **Lucien**, liquidateur judiciaire, demeurant à Cannes, chemin Isola-Bella, n° 4, et syndic de l'Union des créanciers de Monsieur Marie-Pierre-Amédée **Fabre**. Nommé à cette fonction en vertu d'un jugement déclaratif de faillite rendu par le Tribunal de Commerce d'Antibes du six septembre mil-neuf cent-treize.

Ayant pour avoué Me Léon-Auguste-Philibert **Dallery**, demeurant à Paris, rue Ste-Anne, n° 49.

Il sera, le **Dimanche vingt-quatre Août** mil-neuf-cent-vingt-quatre, à **dix** heures (heure légale) en l'étude et par le ministère de Me **Roubaud**, notaire à Sisteron place de l'Eglise (Basses-Alpes), commis judiciairement à cet effet, procédé à la vente sur licitation et aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après, savoir :

Désignation des Biens à Vendre

I. — a) **Bosquet** avec petite parcelle autrefois labourable à Sisteron, quartier de Chapage ou de la Loubière, cadastrés section E, numéros 193, pour 5 hectares, 13 ares, 30 centiares ; 194 pour 76 ares et 195 pour 27 ares, 80 centiares, confrontant : chemin de la Fabrique de papier, Maurel, Bontoux et la Société Valdor.

b) **Terre labourable** à Sisteron, quartier des Combes, cadastrée section F, numéro 302, pour 23 ares, 50 centiares, confrontant Eysseric et autres.

II. — a) **Petit domaine rural** à Sisteron, quartier de Chauffe-Piasse, comprenant petit bâtiment d'habitation et d'exploitation, pré et terres labourables, cadastré section F. numéros 1713 p. pour 5 ares, 15 centiares ; 1715 p. pour 1 hectare, 74 ares, 64 centiares ; 1716 p. pour 1 are, 68 centiares et 1717 pour 30 ares, 90 centiares, confrontant : levant, un vallon ; midi, le Jabron ; couchant Collombon et nord la route de Noyers.

b) **Terre vague** quartier de Paresous ou Croix de la Pierre, à Sisteron, cadastrée section F, numéros 1036 pour 18 ares, 20 centiares ; 1037 pour 1 are, 30 centiares et 1038 pour 55 ares, 40 centiares, confrontant toutes parts Siard Sylvain.

Ainsi, au surplus, que lesdits immeubles s'étendent, se poursuivent et comportent dans toutes leurs aisances, circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le jugement du 22 juillet 1922 précitée à la somme de trois mille francs. ci :

3000 francs

Fait et rédigé à Paris, le 31 juillet 1924, par l'avoué poursuivant soussigné.

signé : FERTÉ.

Enregistré à Paris, le 31 juillet 1924.

S'adresser pour les renseignements à

1° Me **Roubaud**, notaire à Sisteron, place de l'Eglise (Basses-Alpes) dépositaire du cahier des charges :

2° Me **Jules Ferté**, avoué à Paris, 36, rue des Petits-Champs :

3° Me DALLERY, avoué à Paris, rue Ste-Anne, No 49 :

4 Me GROS, notaire à Charenton, rue de Paris, No 47 :

5° Et sur les lieux pour visiter.

Magasins de Chaussures

E. JULIEN
Rue Droite ; Rue Saunerie
SISTERON

Monsieur JULIEN, fabricant de chaussures a l'honneur d'informer sa très nombreuse clientèle ainsi que celle de la Maison Chastel, rue Saunerie, qu'il vient de se rendre acquéreur du fonds de commerce de chaussures de cette maison et que le magasin de vente reste ouvert comme par le passé dans le même local et qu'on y trouvera un grand assortiment de chaussures en tous genres pour femmes, garçonnets, fillettes et grandes fillettes, enfants, et bébés.

On peut continuer de s'adresser soit à son magasin de la rue Droite, soit à l'ancien magasin Chastel, rue Saunerie.

TRAVAIL SOIGNÉ
PRIX MODERES

AGENCE des ALPES

M. CLEMENT
agent général d'assurances
rue Droite, **Sisteron** (B-A)

A VENDRE

Belle Villa meublée, près Sisteron, 8 pièces et jardin clos.

Prix : . . **65.000 frs**

A LOUER

Boulangerie-Patisserie bien achalandée, long bail, dans jolie petite ville.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

LOCATION D'AUTOMOBILES

Garage BUES,

SISTERON — **Téléphone 18.**

R. C. Sisteron N° 82.

En vente à la librairie LIEUTIER

SISTERON-JOURNAL

est en vente

à Sisteron chez Mlle REBATTU, vendeuse et au bureau du journal.
à Aix chez M. Martinet, tabacs, cours Mirabeau.
à Marseille, chez Mme Monier, kiosque 12, allées de Meilhan.

BIJOUTERIE-HORLOGERIE-ORFEVRERIE

ANCIENNE MAISON L. BELLE

F. IMBERT, successeur

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande - Maroquinerie de Luxe

Réparations et transformations en tous genres

Montres -- Pendules -- Réveils

de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

R. C. Sisteron 667.

VENTE ET REPARATIONS

Lincoln *Ford* Fordson

VOITURES-CAMIONS-TRACTEURS

Agent pour la Région :

Francis JOURDAN

***Garage Moderne* - SISTERON**

R. C. Sisteron 602

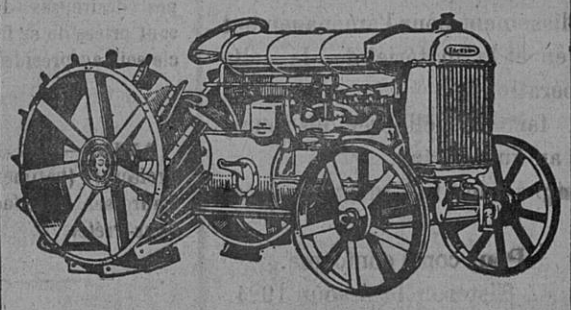

PRIX 12.950 fr.

PRIS A BORDEAUX

Le TRACTEUR FORDSON est construit pour fournir un dur travail de tous les instants. Chacun de ses organes a une réserve de puissance. Avant d'être lancé sur le marché il a été essayé pour chaque travail de ferme et dans toutes les conditions possibles. Il a été expérimenté par des milliers d'agriculteurs pendant les cinq dernières années et a toujours prouvé ce que nous avançons.

Le FORDSON est simple de construction, d'un contrôle et d'un maniement extrêmement faciles.

Pouvons-nous faire une démonstration dans votre ferme ?

FAITES UNE DEMANDE A L'AGENT

PLUS de TACHES d'encre
PLUS de SURCHARGES
PLUS de RATURES
en employant

LE CORECTOR

qui ne jaunit ni n'abime le papier.

Indispensable dans tous les bureaux.

Le CORECTOR est en vente à l'Imprimerie-librairie P. LIEUTIER, rue Droite, Sisteron.

Achetez vos

Articles de pêche

CANNES
HAMEÇONS
FICELLES

au magasin Pascal Lieutier

LE PLUS MODERNE DES JOURNAUX

EXCELSIOR

GRAND ILLUSTRÉ QUOTIDIEN à 20 cent.

	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Abonnements à EXCELSIOR pour les Départements ...	16 fr.	34 fr.	68 fr.

Spécimen franco sur demande. - En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (Compte n° 5170), demander la liste et les spécimens des Primes gratuites fort intéressantes.

DIMANCHE-ILLUSTRÉ

EXCELSIOR-DIMANCHE

Magazine illustré en couleurs 16 pages ..... 25 cent.

Abonnements à DIMANCHE-ILLUSTRÉ	SIX MOIS	UN AN
France, Colonies et Etrangers occupés	6.50	12 frs
Belgique et Luxembourg	7.50	14 frs
Etranger	13 frs	25 frs

Menuiserie-Ebénisterie

AGENCEMENT DE MAGASIN

ART ET BATIMENT | **OUTILLAGE MODERNE**

REPARATIONS EN TOUS GENRES

CHAIX MAURICE

Rue Saunerie, N° 5,

SISTERON

Livraison rapide - Prix modérés

R. C. Sisteron 678

Imprimerie - Papeterie - Librairie - Maroquinerie

Pascal LIEUTIER, 25 rue Droite - SISTERON

R. C. Sisteron 117.

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON